

MAIRIE
Place du 8 Mai
63450 SAINT-SATURNIN

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 20/05/2021 - 18H30

NOM & PRENOM <i>(par ordre alphabétique)</i>	PRESENCE
BAILLY Frédéric	Présent
BARBECOT Maïté	Présente
BRULÉ Didier	Absent
COSTES Denis	Présent
COURET Mickaël	Présent
FOURNIER Florence	Présente
GENDRONNEAU Arlette, 2 ^{ème} Adjointe	Présente
JARTON-COUDOUR Élise	Pouvoir donné à Maryline LAMBLOT
LAMBLOT Maryline	Présente
PAILLOUX Christian	Présent
POULY Pierre, 1 ^{er} Adjoint	Présent
RAYNARD Rodolphe	Pouvoir donné à Christian PAILLOUX
SABY Patricia	Pouvoir donné à Pierre POULY
TALEB Franck, Maire	Présent
YEPES Sébastien, 3 ^{ème} Adjoint	Présent
Nombre de présents : 11 Nombre d'absents ayant donnés un pouvoir : 3 Nombre d'absents n'ayant pas donné un pouvoir : 1	

Rappel des conditions sanitaires

En raison des consignes préfectorales liées au COVID-19, le conseil s'est tenu en respectant les consignes sanitaires.

Début de la réunion : 18H30

Émargement de la feuille de présence – vérification du quorum

Le quorum étant atteint (11 présents sur 15 élus), le conseil peut valablement se réunir.

Ordre du jour

A huis clos

- Huis clos : D.I.A. parcelle ZL125 située rue Côte de Bourbon à Chadrat (UD*).

En public

- Analyse financière de la commune présentée par le Conseiller aux décideurs locaux Mr MARION-BERTHE
- 2021-05-A-Consultation marchés publics de travaux : aménagement de cheminements piétonniers : chemin de Naja et chemin Saint Verny : résultat de l'appel d'offres
- 2021-05-B-Modification du tarif des photocopies
- 2021-05-C-Villages remarquables : dossier de subvention de Monsieur Marc FREDOU
- 2021-05-D- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2021.
- Informations diverses :
 - Arrivée du stagiaire le 25/05/2021
 - Organisation des élections départementales et régionales
 - Travaux allée des Marronniers (si on reçoit la présentation à temps)
 - Attribution des subventions aux associations
 - Entretiens annuels des agents et révision du régime indemnitaire.

Secrétaire de séance : Maryline LAMBLLOT.

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 8 avril 2021 est signée par l'ensemble des conseillers présents.

A huis clos :

D.I.A. parcelle ZL 125 située Rue Cote de Bourdon à Chadrat (UD*).

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter la parcelle ZL 125.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

En public

Analyse financière de la commune présentée par le Conseiller aux décideurs locaux Mr MARION-BERTHE

En complément du budget qui a été présenté lors des deux précédentes réunions du conseil municipal, M. MARION-BERTHE présente le document « Analyse Financière Simplifiée 2020 » qui a été envoyé aux élus. Ce document porte sur les comptes de la commune des exercices

2016 à 2020.

Monsieur Le Maire rappelle que les ressources de la commune ne sont pas diversifiées, les impôts sont déjà élevés et il n'y a donc pas de marge de manœuvre, La commune de Saint-Saturnin est moins endettée que les communes de la strate.

2021-05-D- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2021

Monsieur Le Maire demande à rajouter le point 2021-05-D-Validation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 qui a été omis lors de la rédaction de l'ordre du jour.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2021.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

2021-05-A-Consultation marchés publics de travaux « Aménagement de cheminements piétonniers chemin de Naja et chemin Saint Verny » : résultat de l'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en date du 10 mars 2021 a autorisé le lancement de la consultation de marchés publics de travaux car le montant estimé des travaux dépasse 40.000 € HT pour l'aménagement de cheminements piétonniers situés chemins de Naja et de Saint Verny.

La Commune a adhéré pour une assistance à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT), approuvé par le Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 11 mai 2021 à 18h00.

Monsieur le Maire présente les résultats de consultation concernant le marché cité en objet.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Entreprises	Tranche ferme : Chemin de Naja T.T.C	Tranche optionnelle : Chemin de Saint- Verny T.T.C.	Total T.T.C.
COLAS	29 397,00 €	17 190,00 €	46 587,00 €
COUDERT	33 642,00 €	20 352,00 €	53 994,00 €
RENON	33 039,00 €	19 326,00 €	52 365,00 €
SANCHEZ	45 464,00 €	26 526,00 €	71 990,00 €

L'ADIT nous recommande de choisir l'entreprise COLAS qui arrive en tête au classement général (60% pour le prix et 40% pour la technique).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier le marché à commande à la société COLAS RHONE ALPES AUVERGNE (S.A.S pour un montant total de 46.587,00 € TTC qui se décompose pour le chemin de Naja (tranche ferme) à 29.397,00 € TTC et Chemin de Saint VERNY (tranche optionnelle) à 17.190,00 € TTC.

Monsieur Le Maire répond à trois questions en précisant :

- que les écarts de prix ne portent pas sur les prestations techniques
- les barrières seront effectivement scellées mais qu'elles seront bien amovibles en cas de besoin.
- La subvention « amendes de police » pour le chemin de Naja d'un montant de 7 500 € est acquise et celles de St-Verny est en attente de réponse pour le même montant.

Vote pour réaliser les 2 chemins simultanément :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

Vote sur le choix de l'entreprise COLAS.

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

2021-05-B-Modification du tarif des photocopies

Le conseil municipal par délibération en date du 17 novembre 2011 avait fixé les tarifs de la photocopie pour les administrés et les associations selon le tableau suivant :

Format de la page	Prix T.T.C. par page noir & blanc
A4	0,10 €
A3	0,20 €

Il convient aujourd'hui de réviser ce tarif pour prendre en compte l'évolution de la réglementation et des techniques de communication.

Le Conseil Municipal est invité à fixer le montant à acquitter pour la délivrance des différents supports et de proposer la reproduction de photocopie couleur.

Format	Prix unitaire T.T.C. en noir&blanc	Prix unitaire T.T.C. en couleurs
A4	0,10 €	0,50 €
A4 recto-verso	0,20 €	1,00 €
A3	0,20 €	1,00 €
A3 recto-verso	0,40 €	2,00 €

Le Maire propose d'autoriser la demande d'un paiement préalable des frais de copie pour les administrés et de facturer les associations en fin d'année (si le montant total est supérieur ou égal à 5 €). La modification ne porte donc que sur les photocopies en couleur.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

2021-05-C-Villages remarquables : dossier de subvention de Monsieur Marc FREDOU

La délibération du 8 décembre 2018 approuve le règlement d'aides aux particuliers pour le ravalement de façades et la réfection de toitures dans le cadre de l'appel à projets «Villages Remarquables» en partenariat avec le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

M. Marc FREDOU a déposé un dossier de demande de subvention le 15/04/2021 pour la réfection de façades de l'immeuble sis 55-57, rue de Rochemanie, à Saint-Saturnin pour un montant total de travaux T.T.C pris en compte de 233.044,57 €.

Considérant que le dossier cité en objet de la présente délibération est complet et remplit les critères et conditions d'attribution de cette aide soit 15% d'aide avec un montant de travaux plafonné à 10 000 € T.T.C., Monsieur le Maire propose d'attribuer, conformément au règlement, une subvention d'un montant de 1.500 euros à M. Marc FREDOU.

Vote :

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

Stagiaire

Nous avons reçu une candidature pour un stage d'un mois du mardi 25 mai au vendredi 25 juin 2021 par une lycéenne de 1ere AG (administration et gestion).

Ce type de stage est obligatoire dans le cursus scolaire, Monsieur Le Maire fait part du constat que beaucoup d'entreprises ne prennent pas de stagiaires et invite les personnes qui seraient intéressées à se faire connaître auprès de La Mairie.

Maryline LAMBLOT souligne les difficultés rencontrées par les jeunes, en particulier par les mineurs, pour trouver un stage en entreprise.

Elections départementales et régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021.

L'organisation des élections départementales et régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021 est régie par la circulaire n° INTA2110958C du 28/04/2021. Une nouvelle circulaire serait en préparation.

Chaque bureau de vote est composé de 6 personnes minimum : un président, un secrétaire et 4 assesseurs de bureau de vote.

Pascal PIGOT a informé Monsieur Le Maire de la parution éventuelle en fin de mois d'une nouvelle circulaire qui permettrait de réduire les deux files en une seule. La liste des volontaires enregistrés à ce jour est suffisante. Il ne reste que jusqu'à demain avant midi pour s'inscrire.

Monsieur Le Maire rappelle que la vaccination est une préconisation, pas une obligation. Le matériel va être livré (masques, visières et gel). Il ne faut pas se croiser dans la salle et il faut donc qu'il y ait deux accès.

Tout élu doit être assesseur, article L2121-5 du CGCT.

Nous avons demandé par mail du 07/05/2021 à chaque élu de se positionner sur un créneau horaire parmi les 3 proposés et sur un bureau de vote et fait appel aux volontaires via la newsletter et sur le site internet. A ce jour neuf élus sur quinze ont répondu ainsi que sept habitants. La liste de tous les membres qui tiendront le bureau doit parvenir à la Préfecture avant le 21 mai midi.

Le tableau des membres des bureaux et des horaires proposés va être envoyé.

Attribution de subventions aux associations.

Pierre POULY rappelle que du 19/05 au 30/06/2021, les réunions dans les espaces publics sont limitées à quinze personnes conformément aux mesures de freinage définies par la Préfecture. Comme indiqué dans le budget de fonctionnement 2021, le montant des subventions budgété est de 9.000 €. Le Maire propose d'affecter un budget de 6.050 € aux associations pour tenir compte des conditions dues au COVID-19.

Ainsi, les subventions ont été revues à la baisse. Elles seront versées la semaine prochaine,

Le Comité de Fêtes s'est porté volontaire pour le festival des Voix Romanes et se verra alloué 800 € dans ce cadre (montant non compris dans les 6.050 €).

Maité BARBECOT rappelle ce qui avait été dit à la commission 5. Pierre POULY lui répond que la commission fait des propositions.

Monsieur Le Maire précise que si un événement extraordinaire est envisagé, il sera possible de revoir les montants accordés.

La gestion de la location des salles doit être reconsidérée.

Entretien annuels des agents et révision du régime indemnitaire.

La réglementation prévoit à minima un entretien tous les deux ans.

Pour mémoire :

- Les derniers entretiens parvenus au centre de gestion sont ceux de l'année 2014, réalisés en mars 2015.
- Les agents ont été réévalués au premier trimestre 2018. Les comptes-rendus n'ont jamais été notifiés aux agents pour approbation et signature ni signés par le supérieur hiérarchique ni retournés au Centre de gestion.

Les agents ont été évalués pour l'année 2020. Les entretiens professionnels se sont déroulés en deux temps :

- Filière administrative : le 03/02/2021
- Filière technique : les 05/02, 08/02, 09/02 et 11/05/2021 (retour de congé maladie d'un agent).

Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :

A l'issue de ces entretiens, 4 agents sur 8 ont bénéficié d'un complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) pour leur engagement et leur manière de servir tout au long de l'année. Le C.I.A fait

l'objet d'un versement annuel. Il n'est pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

Le C.I.A. pour ces 4 agents représentent un montant total de 450 € (hors charges).

Régime indemnitaire (RIFSEEP) :

Pour information, la révision du régime indemnitaire des agents date d'avril 2013.

Il doit être revu à minima tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

A l'issue de ces entretiens, 4 agents sur 8 ont bénéficié d'une augmentation de leur régime indemnitaire.

Il a été appliqué 2% d'augmentation du traitement brut indiciaire à ces 4 agents à compter du 01/03/2021.

Ce qui représente pour les quatre agents un montant annuel à compter du mois de mars de 1.086 € (hors charges).

Seul un agent n'a pas été reçu car celui-ci est en arrêt maladie depuis le 15/12/2020 et au moins jusqu'au 20/06/2021.

Points divers :

- Deux colonnes de verre enterrées d'un montant de 13.980,10 € T.T.C. ont été installées place des Razes et une d'elle a été récupérée pour Chadrat.
- La livraison d'un WC public aura lieu la semaine prochaine, dont le coût est de 28.500 € T.T.C. , l'ABF demande un habillage en bois. Les colonnes de verre et les toilettes ont été subventionnées à 73 % du montant H.T.
- Juin arrivée des jeux avec un jeu gratuit supplémentaire.
- Christian PAILLOUX demande s'il y a une date annoncée pour le label «Petites cités de caractère ». Le maire lui répond que la date n'est pas encore connue mais qu'on espère que notre dossier passera en septembre.
- Compte-rendu réunion des riverains distribué route de Champeix. Maïté BARBECOT demande qui a rédigé ce compte-rendu ? Pourquoi des quilles « vertes » ? Le projet serait-il enclenché ? Le compte-rendu a été rédigé par Maryline LAMBLOT et validé par les participants à cette réunion. Les quilles « vertes » sont imposées par l'ABF dans le cadre de la solution provisoire. Monsieur Le Maire dit qu'un tracé rectiligne est imposé pour la route de Champeix, qu'il en est de même pour l'allée des Marronniers dont nous n'avons pas encore reçu le projet.
- Des tôles en fibrociment ont été déversées sur la commune. il faudra procéder à la récupération de l'amiante qui sera ensuite acheminé à Commentry pour être enfouie.
- Site internet de la commune inaccessible. Comme l'an dernier, à la même période, le site a été fermé. On reçoit beaucoup de faux mails d'OVH pour payer, et aussi au nom de Julien ADAMI.
- Mail reçu pour les inscriptions afin de tenir les bureaux de vote qui se terminent demain. L'information pour la vaccination à Saint-Amant Tallende n'a pas été diffusée. Il est proposé d'envoyer ce type d'informations par Zimbra pour que les élus puissent faire le relais auprès des habitants.
- Quid du « Design territorial » dont fait partie Le Maire ? Monsieur Le Maire s'engage à

déposer le document de présentation sur le serveur Zimbra.

- Questions posées par Didier BRULÉ par mail le 17/05/2021 : Monsieur le maire répondra aux questions précises et non pas aux satisfécits que l'élu s'adresse à lui même pour des réalisations qu'il aurait faites et dont nous n'avons aucune trace : chemin de la Varenne, se reporter à la délibération de juillet 2020.
- Christian PAILLOUX revient sur présence des conseillers, question qui avait été soulevée précédemment par Frédéric BAILLY à la demande de Rodolphe RAYNARD : concernant Patricia SABY, Monsieur Le Maire réaffirme qu'il n'engagera aucune démarche. Depuis les élections, elle a changé d'activité professionnelle et elle travaille tard.

**A noter dans vos agendas : prochain Conseil Municipal le
mercredi 9 juin 2021 à 18h30**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés le Conseil Municipal est levé à 20H24.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Franck TALEB

Maryline LAMBLOT